

# Le Mundaneum sélectionné pour obtenir LE LABEL DU PATRIMOINE EUROPÉEN



La dimension européenne du site, les activités proposées pour le mettre en valeur sont les critères les plus importants pour la sélection

► Un jury d'experts indépendants institué par la Commission européenne a proposé, mercredi, d'attribuer au Mundaneum et à huit autres sites historiques européens le *label du patrimoine européen*. Le centre d'archives et de documentation situé en plein cœur de Mons est le premier site belge à être sélectionné pour obtenir ce label. *"Il s'agit d'une reconnaissance pour cette institution phare de la Fédération Wallonie-Bruxelles"*, s'est réjoui le ministre en charge de la Culture, Joëlle Milquet.

Héritier de l'Office international de bibliographie créé en 1895, le Mundaneum est considéré comme un précurseur des moteurs de recherche Internet. Le projet de ses deux fondateurs Paul Otlet et Henri La Fontaine visait à rassembler l'ensemble des connaissances du monde et à les classer selon le système de Classification Décimale Universelle (CDU) qu'ils avaient mis au point.

La sélection des sites candidats à l'ob-

tention du label du patrimoine européen s'est faite sur base de plusieurs critères, dont les plus importants sont la dimension européenne du site, les activités proposées pour le mettre en valeur et la qualité de sa gestion afin de susciter l'intérêt du public européen.

**OUTRE LE CENTRE D'ARCHIVES** et de documentation montois, le comité d'experts indépendants a retenu le Site de l'homme de Néandertal de Krapina (Croatie), le Château des Premyslides et le musée archidiocésain d'Olomouc (République Tchèque), le palais impérial (Vienne), l'ensemble historique de l'université de Tartu (Estonie), l'Académie de musique Franz Liszt (Hongrie), le Cimetière n. 123 du front de l'Est de la Première Guerre mondiale (Pologne) et le quartier européen de Strasbourg (France).

La Commission désignera officiellement les sites en février 2016 et une cérémonie aura lieu en avril 2016 à Bruxelles.